

Le RTE et la Gestion de l'espace rural

Jaime Duarte¹

1. L'espace rural en Europe. Illustration régionale

1.1. Introduction au rural

En 1967, dans son livre *« La fin des paysans »*, le sociologue français Henri Mendras dénonçait *« l'erreur d'un ministère, doté d'un corps d'ingénieurs biologistes de haut niveau, qui n'a pas su prendre en charge les aspirations nouvelles du monde moderne et la grande affaire de la ruralité: l'aménagement de l'espace, la protection de la nature, la sauvegarde du patrimoine et des sites, l'écologie »*. Et il s'interrogeait : *« Et-ce que le ministère de l'agriculture doit être celui des productions agricoles ou celui de la France rurale? »* Il se prononçait alors en faveur d'un *« ministère de l'aménagement rural capable de servir l'intérêt de la société française, encore riche du maintien de la société rurale »*. Ces interrogations restent toujours d'actualité et questionnent sur ce qu'on entend vraiment par « rural ».

Le terme rural recouvre des significations multiples. La première idée a été de qualifier l'espace rural par opposition à l'espace urbain. Une telle définition s'appuyant sur les informations statistiques et géographiques disponibles a le mérite de la simplicité. Elle est sans aucun doute réductrice puisque le « rural » dispose de caractéristiques propres qu'il est nécessaire de mieux appréhender. L'espace rural a par rapport à l'espace urbain des forces et des faiblesses mais aussi des besoins spécifiques.

Les zones rurales doivent être étroitement associées à leur population, c'est-à-dire aux acteurs de l'espace rural dont font partie les agriculteurs et tenir compte également des dynamiques des populations agricoles dans ses composantes d'entretien de l'espace et emploi ou d'autres critères socio-économiques. Il faut aussi compter avec les autres groupes sociaux présents ou qui émergent dans les zones rurales de l'UE. L'espace rural est à l'heure actuelle l'objet d'un regain d'intérêt certain. Il pourrait devenir à

¹ Economiste. Núcleo de Apoio ao Conselho Directivo, Instituto Nacional de Administração.

terme un espace privilégié où les différents groupes sociaux déploient à côté de leur travail, leur propre système de valeurs, c'est-à-dire leurs goûts en matière de loisirs, leurs styles de consommation, leurs préférences culturelles, etc.

Le rural peut aussi être relié à la notion de paysage. Une telle approche n'est pas sans renvoyer aux fonctions de la «campagne» (fonctions résidentielles ou touristiques), complémentaires de la fonction de production agricole. Les modes d'usage de l'espace rural se sont considérablement diversifiés au cours des dernières décennies. Par ailleurs, les régions à faible densité de population coïncident bien souvent avec des zones à haute valeur naturelle. Les citoyens européens sont profondément attachés à la diversité des paysages façonnés par la grande variété des structures et des modes d'exploitation agricoles de l'UE. Pour préserver ces paysages, il est nécessaire d'investir dans l'avenir, en créant de nouvelles possibilités d'emploi et en encourageant la diversification rurale.

Cependant, l'agriculture et la sylviculture restent de loin les principaux utilisateurs des sols et marquent donc de leur empreinte l'environnement et les paysages ruraux. L'offre de produits et services environnementaux, en particulier grâce à des mesures agro-environnementales, pourra favoriser la croissance et l'emploi, notamment dans le cadre du développement des infrastructures rurales et touristiques. Il existe de nombreuses possibilités d'approches novatrices permettant d'apporter une plus-value à l'économie rurale en rémunérant les agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils assurent et en les incitant à se diversifier dans le tourisme, l'artisanat ou la formation.

Ceci dit, le développement rural reste le principal instrument permettant la restructuration du secteur agricole et la promotion de la diversification et de l'innovation en milieu rural. L'élargissement a redessiné la carte de l'agriculture et il est essentiel pour la croissance macroéconomique de mener à bien le processus de restructuration. La politique de développement rural peut contribuer à orienter ce processus dans le sens d'une économie plus flexible apportant davantage de valeur ajoutée, dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne.

La nouvelle PAC, celle d'après la réforme de 2003/2004, apporte une contribution essentielle. La nouvelle PAC permet aux agriculteurs de se recentrer sur leur exploitation et met l'accent sur la prise en compte des exigences du marché plutôt que sur le soutien du marché. Elle supprime bon nombre d'incitations négatives qui existaient dans l'ancienne PAC. Le développement de l'esprit d'entreprise exigera toutefois un changement de mentalité et une modification des méthodes de travail dans bon nombre d'exploitations, ce qui nécessitera des mesures de soutien et d'encouragement, tant politiques que financières. Cette adaptation restera un enjeu majeur dans les

années à venir. C'est pourquoi les instruments de développement rural gagneront en importance.

1.2. Territoires et disparités régionales

L'agriculture, la société rurale et l'espace rural n'ont pas un même destin mais coexistent dans les mêmes limites géographiques où, ces deux dernières décennies, la question de l'environnement a pris de l'importance. Les personnages qui vivent ensemble dans ces mondes et marquent les contours sociaux, économiques, culturels et environnementaux des campagnes, ne définissent plus leurs options et leurs stratégies dans un contexte unifié par l'agriculture.

Une analyse de la ruralité doit comprendre donc une dimension territoriale. La structure et l'organisation du territoire sont des éléments clés en termes d'aménités et de «consommation» d'espace rural. L'importance des superficies agricoles (44 % du territoire européen est couvert par des terres agricoles) auxquelles il faut ajouter les autres espaces entretenus par les agriculteurs (superficies boisées, espaces naturels, bâtiments et infrastructures) montrent que les agriculteurs gèrent plus de la moitié du territoire européen. Il faut cependant remarquer que la superficie agricole diminue de façon sensible sur les deux dernières décennies. Certaines zones de l'UE ont été abandonnées soit parce que difficiles d'accès ou peu propices aux activités agricoles soit sous la pression de l'urbanisation. Les superficies boisées connaissent quant à elles une légère progression.

Les structures agraires sont diverses et toujours en évolution. La taille des exploitations exprimée en termes de dimension économique est un aspect important pour le maintien de l'emploi mais aussi pour l'entretien de l'espace dans de nombreuses régions. Si les petites exploitations, inférieures à 8 U.D.E.², n'apportent qu'une faible valeur ajoutée au secteur agricole, elles représentent néanmoins un réservoir d'emplois conséquent et concourent à la gestion du territoire et des paysages. Parfois, l'agriculture régionale n'est représentée que par ces petites exploitations. Ainsi, de nombreuses régions touristiques offrant des possibilités d'emploi à temps partiels telles le Nord et le Centre du Portugal, l'île de Madère (P), les Îles ioniennes, l'Egée du Nord, l'Egée du Sud, la Macédoine occidentale, l'Attique, l'Épire et la Crète (EL), la Communauté autonome de Valence, la Galice, les Baléares et les Canaries (E), le Val d'Aoste (I) comptent plus de 90 % de petites exploitations sur le territoire.

2 Unité de Dimension Économique. Une UDE est l'équivalent à la marge brute dégagée par un hectare et demi de blé.

Les voies suivies durant le dernier siècle et demi ont conduit à des panoramas assez différents. En Grande-Bretagne, l'agriculture ne modèle plus le rural: ce sont la nature, l'environnement et le paysage qui marquent la relation entre la société et le territoire. Contrastant avec cette situation, en Pologne et dans d'autres pays et régions de l'Europe de l'est, l'agriculture est encore la matrice du monde rural et la clé de lecture de l'espace. En Europe du sud, comparativement, la présence des activités non agricoles est plus faible, l'agriculture plus présente, dans un rural en fort changement mais ayant conservé certains des héritages traditionnels. Toutefois, le débat sur le futur de l'espace et du rural ne se confond plus seulement avec celui sur l'agriculture et la forêt. Il passe aussi par la question de l'environnement et par de nouvelles activités.

La question de la viabilité à long terme du modèle du "Sud" reste posée. Compte tenu de la structure démographique de la population agricole, une baisse substantielle du nombre d'agriculteurs semble probable au cours de la prochaine décennie. Elle sera accompagnée d'une large restructuration. Toutefois, la pyramide des âges est depuis longtemps déséquilibrée et on a l'impression que les agriculteurs gardent leur exploitation le plus longtemps possible. Les aspects juridique et culturel de la transmission et de l'héritage ont aussi mis un frein à la restructuration.

Enfin, développement régional et développement territorial sont deux notions distinctes. Elles renvoient à deux manières différentes d'appréhender l'espace géographique dans son rapport au développement économique. Le développement régional fait référence à un espace donné, la région, définie par ses frontières politico-administratives.

Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant: les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socio-économiques. Là où s'éteint le réseau se termine le territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes.

La problématique du développement territorial a d'indéniables vertus. Elle vient notamment rappeler que le développement procède d'abord de la mobilisation des ressources internes. Elle met justement en valeur le rôle des réseaux socio-économiques, la nécessité de construire des ressources territoriales spécifiques face au nomadisme des firmes, la place des échanges localisés de connaissances et de savoir-faire dans la dynamique de l'innovation, etc....

1.3. Le cas de Alentejo: une région du sud à dominante rurale

L'Alentejo est une région située au sud du Portugal, occupant un tiers du pays bien que moins de 5% de sa population. Il s'agit d'une région vaste et dépeuplée avec une densité en-dessous de 20 habitants par km². Au cours de l'histoire, l'Alentejo est devenue une région périphérique, située entre la capitale dynamique et l'Algarve touristique, une zone de transition sans infrastructures (excepté dans certaines grandes villes et sur le littoral) en mesure de retenir ou d'attirer les populations.

C'est une des régions les plus pauvres de l'UE, avec une dynamique, économique et social négative. Le PIB régional par habitant de la région de l'Alentejo est en diminution par rapport aux moyennes européennes. En 2000, le PIB par habitant était de 54,5 (EU = 100), soit le chiffre le plus faible du Portugal, derrière les Açores. A présent il est de 63,0.

Le climat est méditerranéen: étés longs, secs et chauds; les pluies sont à caractère aléatoire. Les sols à haute fertilité sont rares. La structure agraire est dominée par la grande propriété foncière (plus de 30.000 exploitations ayant moins de 10 hectares en moyenne; 2.000 exploitations de plus de 1.000 ha chacune). Les structures foncières sont d'ailleurs un des blocages de l'agriculture portugaise, depuis longtemps: en 1968 0,1% du nombre d'exploitations dominaient 30,4% de la superficie agricole du pays.

La production est constituée par les grandes cultures (céréales), l'élevage extensif et la forêt de chênes-vert et chênes-liège. Les céréales représentent près de 19,1 % de la production agricole régionale et plus de 40 % de la production totale de céréales du Portugal. La production de blé dur se concentre dans cette région, alors que le blé tendre, l'orge, l'avoine ainsi que les oléagineux produits dans cette région représentent plus de 70 % des niveaux de production correspondants enregistrés pour l'ensemble du Portugal. Pour ce qui est des autres cultures, une bonne partie de la production portugaise de tabac brut, de sucre, de plantes fourragères et d'huile d'olive se concentre dans l'Alentejo, avec des parts allant de 18 % (tabac) à 30 % (sucre). Les légumes occupent également une place importante mais leur part dans la production régionale agricole est inférieure à celle qui a été enregistrée pour les autres régions.

En ce qui concerne l'élevage, à l'inverse des autres régions, l'Alentejo montre une spécialisation régionale marquée dans le secteur de la viande, la production bovine occupant actuellement une part plus importante dans la production régionale que dans le milieu des années quatre vingt dix. On trouve dans cette région, 27 % de la production portugaise de bovins et plus de la moitié de la production portugaise d'ovins, alors que la production de volailles est très faible. L'Alentejo se distingue des autres régions portugaises par sa spécialisation dans des produits bénéficiant d'un soutien élevé

de la PAC, à la fois par l'intermédiaire d'instruments de soutien du marché comme le soutien des prix (lait, sucre et bovins), et de paiements directs (céréales, tabac, oléagineux, bovins et ovins).

La politique du pain bon marché à coups de subventions aux agriculteurs a permis longtemps le maintien de vastes superficies en céréales y compris sur des sols pauvres à forte érosion. La taille des exploitations a encouragé des systèmes agricoles en sec à faible intensité de capital et bas rendements. L'émigration et l'exode rural dans les années 60 a encouragé la mécanisation sans pour autant changer les techniques de production, l'irrigation restant marginale et peu diversifiée. Enfin, les tentatives de réforme agraire suite à la Révolution des œillets ont échoué.

Depuis 1986, date à laquelle le Portugal est entré dans l'Union Européenne, c'est la Politique Agricole Commune (PAC) qui a influencé les principaux changements d'utilisation des sols observés au cours des 20 dernières années en Alentejo. La première phase a duré jusqu'en 1993 (date de la première révision de la PAC) ; elle a encouragé une productivité élevée et des investissements massifs, de même que l'intégration croissante des entreprises dans ce nouveau marché ouvert européen.

Suite à la révision de la PAC, les problèmes d'environnement ont été davantage pris en compte dans la définition de la nouvelle politique, laquelle a encouragé la mise en jachère, des méthodes d'agriculture peu intensives, et des pratiques respectueuses de l'environnement. Les zones de jachère sont devenues plus vastes que jamais, les surfaces en forêt et vignoble ont sensiblement augmenté, les zones d'agriculture intensive ont été réduites et les pratiques d'agriculture durable ont été encouragées, de sorte que la protection des ressources naturelles a été favorisée.

L'exode rural, l'abandon des terres et le changement climatique risquent d'augmenter la désertification de l'Alentejo, à moins que d'autres parcours de développement s'y installent. Le tourisme, les énergies renouvelables et quelque production de qualité (vin, viande, fromages) sont des activités prometteuses. La construction du barrage d'Alqueva, qui a été présentée aux populations comme le moyen de « sauver l'Alentejo du déclin et du processus de désertification vers lequel il s'oriente irrémédiablement », permettra de créer une réserve stratégique d'eau et un centre attractif.

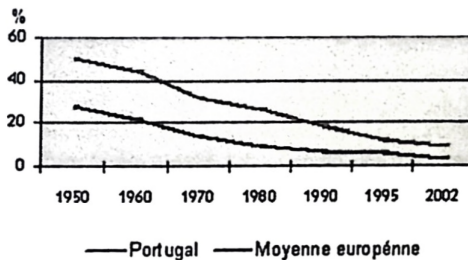
2. Mutations rurales et zones fragiles

2.1. Changements démographiques et environnement

La diminution et le vieillissement de la population active agricole ont accompagné partout la modernisation de l'agriculture. L'arrivée de néo-ruraux non agriculteurs a compensé cette évolution dans les zones périurbaines. Mais, dans d'autres zones géographiques, le maintien de l'activité agricole, pôle structurant du tissu social, reste un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

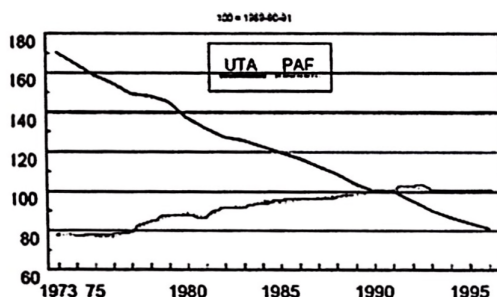
Le Portugal est un exemple assez éloquent. Dans les années 50 il avait une pyramide d'âges assez jeune et la population active agricole représentait autour de 50% du total. Un demi siècle plus tard la situation a été bouleversée : sa population agricole est la plus vieillie de l'Europe. En effet 35% des exploitants agricoles ont plus de 65 ans et 65% plus de 55 ans (contre 28,4% en Europe). En accord avec l'Eurostat 3% seulement des exploitants ont moins de 35 ans (28,1% en Europe).

Evolution de la population active agricole (%)



En Europe la production agricole a augmenté assez peu les trois dernières décennies mais la population agricole a chuté considérablement, ce qui permis de soutenir les revenus (voir graphe suivant).

Emploi agricole (UTA) et production agricole finale (PAF) en Europe



Une nouvelle place de l'agriculture s'esquisse ainsi progressivement dans les territoires. Cette revalorisation du rôle structurant de l'agriculture ne pourra cependant être menée à son terme que dans le cadre d'une inflexion significative de la PAC, déjà partiellement engagée à travers la reconnaissance du développement rural. La PAC, conçue en 1962 pour assurer l'autosuffisance alimentaire de la CE, a en effet eu tendance à accentuer les inégalités entre des territoires bénéficiant d'avantages naturels différents. En outre, certaines productions (vin, fruits et légumes, élevage) étaient peu concernées par les aides.

Les politiques sociales agricoles ont été adaptées en matière d'installation, de contrôle des structures et d'emploi salarié. Le maintien d'activités agricoles dans les zones fragiles et les secteurs de faible densité peut être mieux assuré grâce à :

- la compensation des handicaps naturels par le versement d'une indemnité compensatrice et la mise en place de structures professionnelles de concertation;
- un développement de la pluriactivité : un exploitant sur cinq³ concilie travail agricole et non agricole;
- une diversification accrue des exploitations agricoles et de nouvelles activités économiques en milieu rural.

3 Même trois dans certaines régions du sud.

Les ressources naturelles affectées à l'agriculture et les formes de dégradation du milieu montrent certains aspects environnementaux de l'agriculture, auxquelles il convient d'ajouter un constat: l'agriculture elle-même souffre de la dégradation des ressources naturelles avec une grande visibilité des effets. En Europe du sud, ceux-ci n'ont été reconnus au niveau public que dans la deuxième moitié des années quatre-vingts ce qui pour l'Espagne et le Portugal a coïncidé avec leur adhésion à l'Union européenne.

Cependant, ces dernières décennies les Etats ont tenté d'intervenir pour promouvoir une relation harmonieuse entre la société et l'environnement. Cette préoccupation porte sur l'activité productive, les cadres de vie et de travail, et elle a fréquemment permis l'émergence d'un objectif spécifique de durabilité.

Dans les pays de l'Europe du sud, les premières étapes de protection de l'environnement ont été assurées par l'intervention réglementaire de l'Etat. Les bilans de ces interventions sont en général positifs, malgré quelques inadéquations et imperfections.

Le caractère favorable des interventions de l'Etat n'a cependant pas apaisé les critiques actuelles à son encontre. Celles-ci argumentent que «les systèmes purement réglementaires et l'appropriation publique sont de plus en plus inefficaces et coûteux». D'autre part, elles mentionnent le panorama environnemental négatif hérité des régimes d'économie planifiée et étatique, dans certains pays d'Europe centrale et de l'est, comme contre-épreuve. Elles avancent également que la multiplication continue, par l'Etat, de lois et de règlements relatifs à la façon dont le territoire peut être utilisé et doit être géré vide la propriété privée de son contenu et peut favoriser une tendance à la diminution du prix de la terre.

C'est la raison pour laquelle la privatisation et le marché seraient, d'après ces critiques, l'option idéale. Ils conduiraient à une commercialisation généralisée de la relation des hommes avec la nature et des sociétés avec leurs espaces.

Cependant la relation fondatrice que les communautés locales et nationales établissent avec leurs territoires serait retaillée par de nombreux péages, qui délimiteraient les frontières établies par le marché, dont le libre accès aurait un prix. L'appropriation de la nature par les hommes serait une question d'offre et de demande, avec toutes les conséquences d'inégalité d'accès et de subordination de la protection des ressources à la logique de la rentabilité.

2.1. Multifonctionnalité et enjeux publics

La multifonctionnalité justifie de nouvelles formes de soutien du revenu agricole, qui établissent un lien entre les aides à la production, le développement de l'emploi et la préservation de l'environnement. L'approche communautaire de cette politique, dite de "développement rural", vise ainsi *«à favoriser la diversification et le renforcement du tissu économique des zones rurales, (...) à exploiter le potentiel endogène de ces régions pour créer des emplois (...) et contribuer ainsi à stabiliser la population»*.

Avec la multifonctionnalité, il s'agit d'un changement radical dans la façon dont sont orientées les politiques publiques. Elles sont élaborées en considérant que les acteurs du monde rural ne sont plus seulement des exploitants, mais aussi des pré-retraités, des pluri-actifs, des détenteurs de droits patrimoniaux, et des agents de la préservation de l'environnement.

Par-delà les effets sur l'agriculture, cette action pendant ces dernières décennies, au Portugal comme en Espagne, a contribué à généraliser dans le monde rural l'école et les services de santé et à développer les télécommunications et le réseau routier. Les acteurs publics locaux (par exemple, les municipalités), qui se sont renouvelés et légitimés avec la démocratisation des pays et qui ont pu bénéficier des Fonds structurels européens à partir de 1986, se sont centrés dans un premier temps sur les infrastructures (approvisionnement en eau, électrification, assainissement, etc.) et les équipements (marchés, gares routières, centres de culture, etc.). Puis, dans les années 1990, nombre d'entre eux ont commencé à créer les conditions favorables à une revitalisation de la vie économique locale.

L'État continuera à être nécessaire et à devoir être présent. Les acteurs publics ont une influence décisive sur l'agriculture et la configuration du territoire et du rural, pour lesquels l'histoire du dernier siècle et demi est indissociables de l'action de l'Etat.

2.2. Les services publics en milieu rural

Les activités tertiaires croissent de manière importante dans l'ensemble des espaces ruraux et constituent souvent l'élément central dans les créations d'emploi. Ces activités se développent sous l'impulsion de la dynamique résidentielle et touristique et d'une croissance plus affirmée de la population dans les communes rurales. Toutefois, certaines de ces activités produisent également des services plutôt orientés vers la satisfaction de marchés non régionaux. Le phénomène d'induction, longtemps prôné par les théories économiques classiques ne suffit plus pour caractériser ces services,

dont le rôle actif dans le développement des territoires est reconnu aujourd'hui par nombre d'auteurs.

Ainsi, le développement soutenu des activités tertiaires dans les espaces ruraux, qui guide en grande partie la croissance de l'emploi rural, joue un rôle déterminant dans les dynamiques démographiques et socioéconomiques des campagnes. Il est donc envisagé d'associer le renversement des trajectoires rurales à la dynamique des activités tertiaires et de s'interroger sur le nouveau rapport entre ces activités et le développement rural.

3. Effets de la PAC sur l'économie, la population et le paysage

3.1. Une seule PAC, des réalités différentes

Les principales différences entre les agricultures de l'Union européenne ont été identifiées et sont bien connues. Au centre et au nord, l'agriculture a des rendements élevés par unité de travail; elle occupe une petite partie de la population active et le travail agricole est très professionnalisé. En Europe du sud, les rendements du travail sont bien moins élevés; il existe une plus grande part d'actifs dans l'agriculture, un moindre degré de professionnalisation, une très forte composante de travail à temps partiel et une plus grande articulation des familles agricoles avec des revenus extérieurs à la sphère de la production agricole. Ces deux dernières caractéristiques mettent en évidence l'articulation des structures agraires avec les systèmes sociaux et économiques et aident à comprendre la pluralité de formes dont les déterminants sont en partie exogènes au secteur agricole.

La PAC ne s'arrête pas ces différences, ne les considérant pas à travers les mesures par lesquelles elle se déploie. La réforme de 1992 est venue accentuer cette orientation, dont les critères de succès coïncident avec le modèle du centre et du nord succès dont on attend, du moins implicitement, qu'il soit suivi par la partie sud de l'Union européenne. Il est ainsi important de considérer la tendance du chemin parcouru ces dernières années.

La réforme de la PAC a continué à marginaliser, dans la continuité de son orientation antérieure, les produits méditerranéens et elle a accentué la séparation entre les secteurs et les unités considérés comme compétitifs face aux référentiels du marché mondial et ceux qui n'ont pas cette capacité. Aux premiers sont réservées les aides destinées à renforcer la capacité productive et l'obtention de rendements élevés à partir de l'activité agricole pour les seconds, la concession d'aides directes au revenu s'est

accentuée. Il s'agit, en fin de compte, du paiement de subventions dont les montants dépendent de la dimension de l'élevage et surtout de l'étendue de l'unité agricole. Cette orientation a favorisé l'extensification — il est à peine nécessaire de faire semblant de produire — des zones où prédominent ces derniers systèmes.

L'information réunie montre, par comparaison, que la différence entre les agricultures du centre et nord et du sud ne tend pas à s'estomper sur le point central qui oriente la PAC, c'est-à-dire, le rendement par unité de travail (marge brute par unité de travail annuel). Par rapport à d'autres indicateurs — surface agricole utilisée, nombre d'exploitations et degré de professionnalisation (pourcentage du nombre d'unités de travail annuel à 100 % du total de ces unités) — la distance entre les deux composantes des agricultures de l'Union européenne se maintient mais on enregistre des évolutions divergentes dans les pays du sud.

En Italie et en Grèce, la diminution du nombre d'unités, même de petite dimension, a été moindre ; ce qui semble mettre en évidence le fort enracinement des exploitations dans les systèmes locaux simultanément, la prédominance du travail à temps partiel dans les exploitations s'est maintenu. En Espagne et au Portugal, bien que ne changeant pas la valeur des différences existantes, l'ajustement de la structure agraire au modèle du centre et du nord a été plus accentué, accompagné d'une forte réduction des exploitations de moindre dimension. Mais, tandis qu'en Espagne, ce mouvement a été accompagné d'un renforcement de la professionnalisation de l'agriculture, au Portugal au contraire, l'articulation des unités agricoles avec le travail et les revenus extérieurs aux exploitations s'est accentuée.

Tableau 1 : Pourcentage du nombre d'UTA

	1990	1995
Eu 12	45	45
ECN	63	62
ES	31	33
Portugal	32	28
Espagne	39	45
Italie	27	31
Grèce	28	22

Source: Eurostat
ECN - Europe du Centre et Nord
ES - Europe du Sud

Disparités et cohésion

Très schématiquement, selon un rapport de la Commission sur la cohésion et la nombreuse littérature scientifique sur le sujet, l'UE sera confrontée dans le proche avenir à quatre problèmes majeurs. à savoir: l'accroissement des disparités régionales et sociales, des nouvelles inégalités territoriales, la persistance ou l'aggravation de l'exclusion sociale, en plus de la désaffiliation d'une part des citoyens au projet européen.

Des disparités socio-économiques importantes demeurent entre les régions de l'Union. Par exemple, le PIB par habitant du Luxembourg est deux fois plus élevé que celui de la Grèce. De même, Hambourg est la région la plus riche d'Europe avec un revenu par habitant quatre fois supérieur à celui de l'Alentejo. Ces disparités régionales sont préjudiciables à la cohésion de l'Union.

L'élargissement a provoqué la multiplication par deux des écarts de richesse entre les régions et une baisse du revenu moyen par habitant exprimé en PIB de 12,5%. Dans une Union à 25, 123 millions de personnes vivent dans des régions où le PIB/habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire et, avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, elles seront 153 millions.

Bien que non homogènes, les économies des nouveaux États membres (NEM) se caractérisent toutes par une plus faible productivité du travail que les anciens États membres (AEM) et un moindre degré d'avancement technologique. Au niveau régional, leurs différences sont probablement plus grandes que celles des AEM.

Alors que les négociations ont principalement porté sur l'adoption de l'acquis et que, parallèlement, les candidats ont eu à effectuer une transition économique majeure, la phase d'adhésion proprement dite reste une inconnue. Le pari de la volonté de rattrapage des nouveaux adhérents, qui a été fait systématiquement depuis l'entrée de l'Irlande en 1972, s'est avéré gagnant dans le passé, même s'il a pu prendre beaucoup de temps. Pour les NEM issus de l'ancien bloc communiste, le défi de la pleine ouverture au marché unique se double d'une obligation de mise à niveau des institutions publiques. La Bulgarie et la Roumanie, dont la situation socio-économique et l'état de préparation sont clairement moins favorables, risquent de connaître encore plus de difficultés.

Impact sur l'utilisation des ressources

Dans les pays du sud de l'Europe méditerranéenne, les niveaux actuels de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles sont surtout dus aux conséquences d'un passé dominé par une politique d'utilisation des sols inadéquate, mise en oeuvre dans des contextes sociaux et économiques différents, et rarement adaptée à l'environnement, à sa capacité de résistance ou à l'exploitation durable de ses ressources.

Que c'est-il passé dans la région de l'Alentejo pendant les 20 ans écoulés entre l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne et la fin du 3ème Cadre Communautaire d'Appui (CCA), soit la période de 1986 à 2006?

Bien que 20 ans représentent une période de temps assez limitée lorsque l'on considère les processus naturels (et en particulier, les processus climatiques), on peut présenter brièvement le changement climatique et son influence sur les changements d'utilisation des sols, en tenant compte des nombreuses études réalisées. En effet, ces impacts sont très nets lorsque l'on élargit l'échelle de temps de l'analyse.

Plusieurs auteurs ont rapporté les changements notables intervenus dans le régime des précipitations et des températures en Alentejo, au cours des dernières décennies. L'un des changements les plus importants est certainement la diminution des précipitations au printemps. Cette baisse est principalement due à une nette diminution des pluies en mars. Si l'on compare le climat normal (moyenne établie sur 30 ans) de 1931 à 1960 à celui de la période 1961-1990, on constate une réduction de 37,5% des précipitations au printemps.

Cette anomalie, le déficit printanier, entraîne des conséquences graves pour l'agriculture (par exemple pour les prairies naturelles ou pour les cultures de céréales car c'est la période de développement des grains), et affecte clairement le développement de la végétation «naturelle». Cette perturbation se produit à la période idéale de renouvellement et de dissémination des espèces végétales, à l'apogée annuelle de l'activité biologique.

Un autre aspect important concernant le changement climatique sur la région est la concentration accrue des précipitations, avec une tendance marquée à une pluviométrie de plus en plus élevée par précipitation, accompagnée d'une réduction du nombre annuel de ces précipitations.

Les pluies très intenses sont une des principales causes du taux très élevé d'érosion des sols, principalement lorsque ces pluies surviennent à la période où la plupart des terres sont labourées, ce qui est fréquent en mars-avril et octobre-novembre.

D'importantes sécheresses ont eu lieu en 1944/45, 1948/49, 1964/65, 1980/81, 1991/92, 1992/93, et des sécheresses modérées en 1933/35, 1937/38, 1950/51, 1956/58, 1966/67, 1971/74, 1981/82, 1990/91.

A cause des effets combinés d'un régime climatique fait de grands contrastes et d'une utilisation importante des terres pour un type d'agriculture spécifique, on a atteint le seuil critique actuel de dégradation des sols et de la végétation, ce qui signifie que 25% de la région est durement touchée par les processus de désertification et que 45% est très sensible à la désertification.

Depuis 1986, date à laquelle le Portugal est entré dans l'Union Européenne, c'est la Politique Agricole Commune (PAC) qui a influencé les principaux changements d'utilisation des sols observés au cours des 15 dernières années en Alentejo. La première phase a duré jusqu'en 1993 (date de la première révision de la PAC); elle a encouragé une productivité élevée et des investissements massifs, de même que l'intégration croissante des entreprises dans ce nouveau marché ouvert européen.

Les principales conséquences de la mise en oeuvre de la PAC ont été la conversion de terres abandonnées en terres agricoles, entraînant la plantation de céréales sur des sols de faible productivité et rendement, et une extension générale sur toute la zone des oliveraies, vignes, plantations de tomates et de tournesols, entre autres, accompagnée d'une diminution globale des forêts, taillis et pâturages.

Ces changements ont largement contribué à augmenter le taux d'érosion des sols, l'appauvrissement des ressources en eau, les problèmes de qualité de l'eau et de perte de biodiversité.

Suite à la révision de la PAC, les problèmes d'environnement ont été davantage pris en compte dans la définition de la nouvelle politique, laquelle a encouragé la mise en jachère, des méthodes d'agriculture peu intensives, et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les zones de jachère sont devenues plus vastes que jamais, la forêt a augmenté, les zones d'agriculture intensive ont été réduites, et les pratiques d'agriculture durable ont été encouragées, de sorte que la protection des ressources naturelles a été favorisée.

La plupart des investissements mentionnés ont été utilisés pour moderniser l'agriculture: apports technologiques, plans d'irrigation, infrastructures (routes, électricité, etc.), commercialisation et recherche. Par conséquent, ils n'ont pas entraîné de changement d'utilisation des sols mais simplement un changement de méthodes et d'outils.

Jusqu'en 1985, les céréales et les pâturages représentaient les principales utilisations traditionnelles des sols en Alentejo, bien que l'abandon des terres ait beaucoup augmenté depuis les années 60, époque à laquelle l'émigration, le dépeuplement et la perte de fertilité des sols sont devenus d'importants facteurs économiques et sociétaux au niveau de cette région. Toutefois, cet abandon des terres a permis d'augmenter le nombre de terres en repos et une lente récupération de la végétation «naturelle».

Néanmoins, les coûts de production élevés, le climat et le nombre limité de terres disponibles avaient toujours été compensés par une politique de subventions élevées et des programmes d'aide gouvernementale, ainsi que par la mécanisation croissante. Les céréales ont continué d'être cultivées sur de vastes territoires peu propices à leur développement, malgré la surproduction européenne, la baisse des revenus des agriculteurs et du rendement des récoltes, et une meilleure prise de conscience de la dégradation de l'environnement.

Après l'entrée du Portugal dans la Communauté Européenne, les mécanismes financiers de la Politique Agricole Commune (PAC) ont été un puissant «moteur» des changements rapides et importants qu'a connu le paysage rural de l'Alentejo.

Les principales tendances remarquées ont été l'augmentation des zones forestières grâce à des subventions très favorables (cf. Règlement 2080), l'extension des terres laissées en jachère, et une légère réduction des cultures de céréales. Bien que de tels changements tendent à favoriser la régénération naturelle et à augmenter la pérennité de l'exploitation des sols et de l'eau, la mise en pratique de ces politiques peut entraîner des effets négatifs. Par exemple, si l'on considère les importants programmes de reboisement mis en place, on remarque que dans les zones les plus sensibles, là où les terres avaient été abandonnées et où la végétation naturelle commençait à reprendre ses droits, la plupart des propriétaires terriens ont défriché leurs terres pour que celles-ci puissent être considérées terres agricoles, condition préalable pour bénéficier du Règlement 2080.

Les espèces utilisées sont principalement *Pinus pinea*, *Quercus ilex* et *Quercus suber*, la première domine largement, et c'est la seule des trois qui ne soit pas autochtone. La zone de ce reboisement de pins est assez vaste, et comprend souvent des secteurs très sensibles; cette nouvelle monoculture se développe sans que l'on en connaisse les véritables conséquences sur l'environnement.

Les effets positifs du reboisement ont été en partie contrecarrés par le défrichage du couvert végétal existant auparavant, la vaste étendue de terres engagées dans ce programme, les techniques de plantation inappropriées et les densités très fortes. Le risque d'incendie peut devenir extrêmement élevé dans les conditions climatiques actuelles.

Les terres abandonnées, souvent situées sur des zones propices à l'érosion et présentant un risque de désertification élevé, sont utilisées pour la chasse et d'autres usages forestiers. Ces zones, qui sont en général celles de plus forte pente, subissent les dégradations les plus importantes et ont des sols de faible rendement; leur capacité d'auto-régénération est réduite, d'où leur lente récupération. Toutefois, ces utilisations diverses tendent à favoriser la préservation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau.

D'importantes zones à protéger ont été définies (actuellement, ces secteurs font partie du réseau Natura 2000), mais la faiblesse des stratégies de gestion et le manque de ressources ont amoindri l'efficacité de la politique mise en oeuvre.

Dans de nombreuses zones, le montant des subventions incite encore les propriétaires terriens à planter des céréales ou à utiliser les sols de manière intensive, par exemple en ayant de très gros troupeaux ou en pratiquant l'agriculture irriguée.

La mauvaise gestion est un problème commun à tous les changements d'utilisation des sols. Le succès et les profits susceptibles d'être entraînés par ces changements dépendent fortement de l'état des sols, des conditions climatiques, des techniques utilisées, et des espèces introduites. Mais très souvent, les bonnes intentions de ces politiques sont entravées par le manque d'informations et de programmation, la mauvaise organisation des structures de gestion et la recherche pure et simple de profits faciles et rapides.

Tableau 2 : Utilisation des terres au Portugal

	1990		2001	
	000 ha	%	000 ha	%
Superficie totale	9 191	100.0	9 191	100.0
dont:				
Superficies boisées	3 108	33.8	3 324	36.2
SAU	4 020	43.7	3 838	41.8
dont:				
Terres arables	2 349	58.4	1 610	42.0
Pâturage permanents	858	21.3	1 390	36.2
Terres en cultures permanentes	782	19.5	767	20.0

Source: Eurostat, Utilisation des terres

En termes de cohésion économique, des disparités socio-économiques importantes persistent entre les régions de l'Union. Par exemple, le PIB par habitant du Luxembourg est deux fois plus élevé que celui de la Grèce. De même, Hambourg est la région la plus riche d'Europe avec un revenu par habitant quatre fois supérieur à celui de l'Alentejo. Ces disparités régionales sont préjudiciables à la cohésion de l'Union.

4. Nouvelles ruralités en Europe et le rôle des RTE

4.1. Le rural prend de l'ampleur dans le nouveau cadre financier

La politique communautaire de développement rural n'est pas récente. Depuis 1958 que l'idée d'y consacrer une part significative des ressources de la PAC avait été avancée. A présent cette politique repose sur deux piliers. Le premier, consacré à la réglementation des prix et des marchés, a toujours été dominant. Les réformes intervenues en 1992, 1999 et 2003 ont ébranlé ses fondements en faisant évoluer le système du soutien des productions au soutien direct des producteurs. Mais, bénéficiant encore de 85 % des crédits de la PAC, ce premier pilier continue à être dominant.

Le deuxième pilier, initialement confiné au financement de quelques mesures structurelles, a longtemps fait figure de parent pauvre. Mais progressivement, au fil des réformes, il a pris de l'ampleur, la politique de développement rural étant inscrite dans des ensembles plus vastes: la politique régionale et la politique de cohésion.

Comme l'indique très clairement le tableau ci-dessous, avec une augmentation de 25 % sur 7 ans, c'est le développement rural qui permet de maintenir les dépenses pour l'agriculture dans l'Europe des vingt-sept au même niveau que dans l'Europe des quinze.

C'est donc le développement rural qui est désormais privilégié comme moyen d'intégration des politiques agricoles. Cette vision de l'avenir communautaire est validée au niveau international.

En gagnant son autonomie, le deuxième pilier ne peut plus jouer au parent pauvre. Et tout montre que ce mouvement va se poursuivre et s'amplifier. Ce deuxième pilier *«présente en effet par rapport à son homologue le double avantage de s'avérer moins coûteux et de porter sur des actions plus qualitatives et donc sensées être à terme plus structurantes et partant plus ambitieuses»*.

Tableau 3 : Pr vision des d penses UE pour l'agriculture

	2006 UE-25	2013 UE-27	Evolution
Prix courants			
Soutien des march�s et aides directes	45.5	50.5	+ 11 %
D�veloppement rural	11.0	15.8	+ 44 %
Total	56.5	66.3	+17 %
Prix constants (base 2004 ; 2% d'inflation par an)			
Soutien des march�s et aides directes	43.7	42.3	- 3 %
D�veloppement rural	10.5	15.8	+ 25 %
Total	54.2	58.1	+ 7 %

On peut craindre que cette r orientation de la PAC ne soit dict e par l'urgence et le souci d'afficher une r forme minorant le co t du soutien des productions. En fait, on peut se demander si cette  volution du droit ne traduit pas un renversement de la hi rarchie des priorit s. On avait not , en mati re budg taire, que le deuxi me pilier proc dait du premier. C'est bien le sch ma inverse qui pourrait s'imposer aujourd'hui. Apr s tout, la pression   la baisse des d penses agricoles va s'intensifier et il faudra bien trouver des compensations   la diminution du soutien apport  aux productions. Les projets de l'OMC, o  les  l ments les plus hostiles   la PAC envisagent la suppression de toutes les subventions d s 2010, vont dans le m me sens.

Les autorit s communautaires conduisent ainsi le droit du deuxi me pilier sur la voie de l'autonomie, au risque de provoquer une perte d'influence au moins proportionnelle du droit du premier pilier, c'est- -dire du soutien – direct ou indirect – des producteurs. Le d veloppement rural deviendrait le moyen privil gi  de la PAC, et le soutien des productions un ensemble de mesures subsidiaires.

D s lors, le risque est grand de voir le droit de la PAC r duit   un simple catalogue de proc dures et d'aides   la production, c'est- -dire r duit au seul droit des organisations communes de march . Mais s'agirait-il encore du droit d'une «*politique agricole*»? Et le droit rural autonome, se concr tisant dans la politique de coh sion sous

la forme d'une simple validation par Bruxelles de stratégies nationales, mériterait-il encore le nom de «*politique commune*» ?

Sur le plan du droit matériel, cette évolution du droit de la PAC n'est guère visible. Tout le droit du premier pilier continue à s'appliquer, même si le découplage des aides fait que cette évolution n'oblige pas au démantèlement du droit des OCM. Simplement, le droit des aides s'appliquera à un domaine de plus en plus réduit, jusqu'à devenir obsolète.

En revanche, la montée en puissance du deuxième pilier, au détriment du premier, devrait avoir des conséquences administratives non négligeables. La DG Agriculture comme les ministères nationaux ont été organisés en unités chargées de la gestion sectorielle des productions, alors que le développement rural requiert une approche transversale. La réforme de ces structures finira par s'imposer, mais avec les difficultés habituelles que génère la remise en cause des habitudes. Sur un plan plus théorique, le rôle des Etats membres, dans la programmation et la gestion du développement rural, minorera l'impact du droit communautaire et renforcera celui du droit national. La montée en puissance du développement rural implique donc une renationalisation de la PAC.

Les processus de production se régionalisent, se territorialisent, même s'il existe toujours la toile de fond de la globalisation. Dans ce contexte, avec l'infléchissement des régulations européennes, notamment la montée du second pilier de la PAC et l'émergence de la conditionnalité environnementale, il y a aujourd'hui une très bonne opportunité de piloter l'agriculture différemment, en faisant entrer la région et les territoires dans la gestion du développement durable et en concevant des politiques environnementales vraiment régionales.

Les RTE ont un rôle accru à jouer

Alors que les organisations communes de marché (OCM) soutiennent un produit, le développement rural assure la promotion d'un territoire. L'adaptation de la politique agricole aux enjeux des territoires soulève donc deux questions:

- comment l'Etat peut-il associer les acteurs locaux?
- comment répartir entre les différents niveaux territoriaux de l'action de l'Etat les fonctions essentielles de conception, programmation, animation et contrôle?

Cinq raisons justifient le renforcement de l'échelon régional en matière de gestion de l'agriculture sur le territoire:

- La région est l'échelon traditionnel de mise en œuvre des politiques communautaires. L'administration régionale de l'Etat dispose d'une expérience et d'une expertise reconnues en matière de gestion de programmes européens. S'agissant du développement rural, les programmes Leader et les programmes de développement des zones rurales ont été mis en œuvre par l'Etat en région, en collaboration avec différents partenaires.
- La reconnaissance d'un rôle majeur au niveau régional permettrait d'assurer une plus grande cohérence entre les différents instruments d'aménagement du territoire.
- L'élaboration d'une stratégie coordonnée entre l'Etat et la région pourrait être facilitée par une programmation au niveau régional. Les Conseils régionaux disposent d'une grande expérience de partenariat avec l'Etat. Une programmation concertée permettrait d'associer la région plus en amont. Elle faciliterait également une plus grande cohérence avec les autres actions agricoles, notamment la politique structurelle des offices.
- La coordination des compétences de l'Etat sous l'autorité du RTE serait renforcée, entre les services déconcentrés mais aussi avec les établissements publics compétents en matière agricole.
- Une concertation accrue avec la profession agricole à l'échelon régional serait possible, à travers notamment l'institution de Conférences Régionales du Développement Rural (CRDR), la proposition des mesures types, l'animation et l'élaboration des projets collectifs.

L'Etat élaborerait au niveau régional une stratégie d'orientation de l'agriculture, en concertation avec les collectivités locales. Cette perspective implique :

- l'élaboration de Programmes régionaux pour l'agriculture durable, qui constitueraient un outil de déconcentration;
- de renforcer les moyens d'action et de contrôle, en concertation avec les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement.

L'enjeu est européen. Le concept de multifonctionnalité offre la possibilité de pérenniser les aides agricoles communautaires au-delà de l'échéance de la clause de paix de l'OMC, même si la perspective de l'élargissement fait peser une contrainte importante sur leur financement.

Après deux réformes de la politique agricole commune, en 1992 et en 1999, plus subies qu'anticipées, il faut prendre une responsabilité particulière dans la promotion de la multifonctionnalité agricole auprès de ses partenaires. Seul un dispositif de masse est susceptible d'initier une réorientation *durable* de l'agriculture.

Le contenu des contrats de partenariat devra traduire un véritable engagement des acteurs locaux en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et structurante pour l'espace rural. L'adoption d'un mécanisme de planification (v.g. Loi d'Orientation Agricole), il est nécessaire de moderniser l'organisation administrative territoriale. C'est d'elle que dépendra à la limite la réussite ou l'échec de cette nouvelle politique de gestion de l'agriculture sur le territoire.

L'Etat demeure en effet le seul acteur à disposer de la légitimité suffisante, au niveau local, pour conduire, au nom de l'intérêt général, une telle politique. Mais il ne saurait se satisfaire du dialogue entre les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles. Une double ouverture de l'administration agricole est aujourd'hui nécessaire:

- aux autres services de l'Etat, ce qui implique que l'interministérialité s'appuie sur de nouveaux instruments,
- aux autres acteurs locaux du développement rural. L'échelon régional paraît le plus pertinent pour organiser ce dialogue élargi, dans un cadre contractuel.
- Au croisement de ces deux logiques - interministérielle et territoriale - les RTE ont vocation à être les pilotes du changement:
- par la mise en place d'une stratégie agricole régionale, intégrant les cofinancements des collectivités territoriales et des filières,
- en donnant corps à cette stratégie sur le territoire.

Peu d'autorités locales en Europe disposent de pouvoirs d'orientation aussi importants, tout en restant aussi proches des territoires.

Le "local" est ainsi une composante, une figure du marché, mais il ne contient et n'assume, par avance, aucun futur ni aucun projet social et économique. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer le débat sur les conditions pour un développement local endogène indique que la densité des moyens locaux est la question centrale

de cc développement. Il ajoute que cette densité est matérielle socioéconomique (notamment les gens et leur qualification) aussi bien qu'institutionnelle (capacité d'exprimer une volonté et de mobiliser des capacités). Selon certains auteurs, sa promotion doit être faite par des agents territoriaux ou par des agents non sectoriels. Or, la difficulté est bien de constituer un corps d'agents qui, en Europe du sud, ont parfois surgi sous forme d'avant-garde, sans être toujours originaires des communautés qu'ils visent à dynamiser et dont ils prétendent rationaliser les actions de développement.

Il convient de mentionner, comme certains auteurs l'ont montré, que l'échelle pour délimiter le "local" dépend des caractéristiques des agents intéressés et des ressources disponibles. Cela dépend également du fait que de nombreux aspects nécessaires à sa dynamisation exigent des infrastructures, des équipements et des institutions qui doivent être créés à l'échelle régionale et non locale.

Dans ce marché et dans celui qui est en train de se constituer autour de la question environnementale — euphémiquement désignés par le terme "développement rural" — se profilent, du côté de l'offre, des personnages très différents. L'avenir et le succès de chacun va dépendre, en grande partie, des politiques agricole et rurale, et des acteurs et intérêts que l'Etat va privilégier pour mettre en application ces politiques.

En accord avec les conclusions d'une étude menée par l'ENA⁴, «il ne saurait se satisfaire du dialogue entre les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles». Une double ouverture de l'administration agricole est aujourd'hui nécessaire:

- aux autres services de l'Etat, ce qui implique que l'interministérialité s'appuie sur de nouveaux instruments,
- aux autres acteurs locaux du développement rural. L'échelon régional paraît le plus pertinent pour organiser ce dialogue élargi, dans un cadre contractuel.

Au croisement de ces deux logiques - interministérielle et territoriale - les RTE ont vocation à être les «pilotes du changement», par la mise en place d'une stratégie agricole régionale, intégrant les cofinancements des collectivités territoriales et des filières ou en donnant corps à cette stratégie sur le territoire.

Peu d'autorités locales en Europe disposent de pouvoirs d'orientation aussi importants, tout en restant aussi proches des territoires.

⁴ L'interministérialité au niveau local: analyse comparée du rôle des préfets et des représentants territoriaux de l'Etat en Europe.

Bibliographie

- Afonso do Ó, Maria José Roxo (1999), *Driving forces of land use changes in Alentejo and its impact on soil and water*, European Commission. *Agriculture, Environment and Local Development – facts and figures: a challenge for agriculture*
- Laurent, Catherine et al (2001), *Multifonctionnalité, diversité des formes d'activité agricole et paiements directs de la PAC. Une comparaison internationale*, www.ceri-sciences-po.org
- ENA, *L'interministérialité au niveau local: analyse comparée du rôle des préfets et des représentants territoriaux de l'Etat en Europe*
- Eurostat (Agriculture and Fisheries), *Structure of agricultural holdings, Portugal 2003, Statistics in focus*
- Lobo Alves et al (2003), *O abandono da actividade agrícola*, GPPAA/Ministère de l'Agriculture, Lisboa, Janvier
- Vitorino, Nuno et al (2004), *Desenvolvimento e ruralidade em Portugal, uma análise empírica*, Mai
- Parlement Européen, Direction Générale Politiques internes de l'Union (2005), *L'adaptation de la politique de cohésion à L'Europe élargie et aux objectifs de Lisbonne et de Gotbörg*, Janvier
- BARTHELEMY, Pierre Antoine et VIDAL, Claude, *Les ruralités de l'Union européenne*, Commission Européenne, Agriculture et Développement Rural
- ROXO (1998), *Políticas agrícolas, mudanças de uso do solo e degradação dos recursos naturais – Baixo Alentejo Interior*, in Revista Mediterrâneo, n° 12/13, p.p. 167-190; Lisboa, Instituto Mediterrânico, Universidade Nova de Lisboa.
- Serge Rattier (2000), *Les structures agricoles en Europe: les divergences entre le Nord et le Sud persistent*, Agreste Cahier, SCESS
- Valérie Weber-Haddad (2004), *Le Deuxième Pilier de la Pac: Enjeux et Perspectives*, Oléagineux, Corps Gras, Lipides, Vol. 11, N°4, 292-300, juil-oct
- Vellila Philippe (2005), *Le développement rural où la revanche du parent pauvre de la Politique agricole commune*, Revue Études Européennes, N°8